



DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2026	035	1
----	------	-----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 24 avril 2026	L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 20h30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît FRIMON-RICHARD, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 24 avril 2026	<b>Étaient présents :</b> MME DELAVOIX, M. CREMOUX, MME CLERVILLE, M. PIERRON, MME CLERC, M. TOUTI, MME PROT et M. LEHMANN, Maires adjoints,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b> EN EXERCICE : 29	M. BREHIER, MME RAFOUJALT, M. MONGUILLON, MME LEJARS, M. SIPA, MME CAILLON, M. PAYEN, M. WERLE, M. CHATTAHI, MME MEYER, MME LECOPEUR, MME PALA, M. GOUSSEFF, M. MORAND-MINVIELLE, MME GUILLOTIN et M. DA VEIGA FERNANDES formant la majorité des membres en exercice.
PRÉSENTS : 25	<b>Absents représentés :</b> M. COUTURIER par MME RAFOUJALT, MME PICARD par M. TOUTI, MME VINCENT par MME DELAVOIX et M. GONCALVES par MME CLERVILLE.
VOTANTS : 29	MME CAILLON a été élue secrétaire de séance.

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Maire expose à l'assemblée que conformément aux dispositions des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO).

Il précise que la CAO est compétente pour attribuer les marchés publics dont le montant est supérieur aux seuils des procédures formalisées.

Le Maire ajoute que dans les communes de plus de 3 500 habitants, cette commission est composée :

- du Maire, Président de droit,
- de cinq membres titulaires élus au sein du conseil municipal,
- de cinq membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

Ces membres sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**La Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres.**

Les deux listes déposées sont les suivantes :

**Liste A - « Une alternative pour Egly » :**

**Membres titulaires :**

PIERRON Bernard  
LEHMANN Philippe  
TOUTI Mohamed  
PICARD Priscilla  
CREMOUX Mathieu

**Membres suppléants :**

PROT Marie  
CLERVILLE Cindy  
BREHIER Philippe  
DELAVOIX Martine  
CLERC Charlotte

**Liste B :**

**Membre titulaire :**

MORAND-MINVIELLE Ludovic

**Membre suppléant :**

GUILLOTIN Naïta

A l'unanimité, il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 091-219102076-20260430-ACTE20260351-DE



Sièges à pourvoir : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Suffrages exprimés : 29

Quotient électoral : 5,8

Nombre de voix obtenues par la liste A : 25

Nombre de voix obtenues par la liste B : 4

Attribution des sièges :

**Liste A** : 4 sièges membres titulaires et 4 sièges de membres suppléants

**Liste B** : 1 siège membre titulaire et 1 siège de membre suppléant

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

PIERRON Bernard

LEHMANN Philippe

TOUTI Mohamed

PICARD Priscilla

MORAND-MINVIELLE Ludovic

Membres suppléants :

PROT Marie

CLERVILLE Cindy

BREHIER Philippe

DELAVOIX Martine

GUILLOTIN Naïta

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire d'Egly

Certifié exécutoire compte

tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 06/05/2026

et de la publication le : 07/05/2026

Le Maire



Benoît FRIMON-RICHARD



Benoît FRIMON-RICHARD